



CHSCT Académique

Mardi 4 janvier 2022

Le compte-rendu

Un CHSCTA extraordinaire s'est tenu ce jour avec les organisations syndicales FSU, FO, et UNSA en visioconférence pour échanger avec le recteur et ses services sur la situation sanitaire.

La FSU a dénoncé l'absence de mesures fortes pour lutter contre la circulation du virus et le manque d'investissements pour faire fonctionner l'école dans un contexte fortement dégradé alors même que le ministre Blanquer déclare s'attendre à un « absentéisme accru » donnant lieu à une explosion du nombre de fermetures de classes.

Le Premier ministre et le Ministre de la santé reconnaissent la gravité de la situation, évoquant « un raz de marée ». La France doit désormais faire face à un bilan de plus de 200 000 cas par jour et le Conseil scientifique s'attend à ce qu'un tiers des enseignants "au moins" soit touché d'ici à la fin janvier. De nombreux professionnels de santé estiment que « le virus circule plus dans les établissements scolaires, du primaire et du secondaire, que dans la communauté à la même période ».

La FSU a dénoncé une nouvelle fois le mépris du ministre Blanquer envers la profession, annonçant la veille de la rentrée de janvier, à 17 h dans un article du journal le Parisien réservé aux abonnés les mesures prises pour accueillir les élèves et les personnels... le lendemain On en retiendra de façon paradoxale, l'allègement du Protocole alors que le nombre de contaminations explose et que l'on attend toujours, après 2 ans de pandémie, des masques chirurgicaux FFP2 alors que le ministre s'affiche désormais avec un masque de ce type, réservé aux soignants.

La FSU a rappelé ses revendications pour une réelle politique de protection et de prévention des personnels et des élèves.

1°) Equiper les enseignants en masques chirurgicaux et FFP2 pour les plus vulnérables.

Le rectorat a annoncé qu'il y a seulement des masques chirurgicaux de type 2 qui peuvent être attribués aux personnes à risque et que les masques textiles distribués étant lavables il n'y aura pas de réassort. Ils sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022 !

2°) Installer des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air. Nous avons demandé au recteur d'intervenir en ce sens auprès des collectivités territoriales dont c'est la compétence.

3°) Reporter les épreuves de spécialité du bac en juin.

4°) Abandonner l'enseignement en présentiel et en distanciel.

5°) Ne pas assurer d'enseignement en distanciel pour les collègues contaminés ou cas contacts.

6°) Ouvrir la liste complémentaire des concours pour recruter des remplaçants.

7°) Recruter des AED et des agents d'entretien pour renforcer les vies scolaires, les surveillances d'internat et le nettoyage des locaux.

8°) Suspendre le jour de carence pour cause de covid (il est maintenu)

9°) Reconduire le régime des ASA (autorisation spéciale d'absence)

S'agissant des autotests, le rectorat a fait remonter la demande au ministère mais le Secrétaire général a précisé qu'il n'en était pas prévu pour les personnels..... Il n'y a aucun stock dans les écoles !

Le dispositif pour les personnels vulnérables est prolongé. Ceux-ci doivent se rapprocher du service de prévention. Avec un certificat médical, l'éloignement du poste de travail au vu du contexte de circulation du virus sera effectif.

Concernant le 1er degré,

la FSU déplore que les collègues de maternelle ne soient pas du tout protégés car les élèves n'ont pas de masque et les nouvelles mesures de test à J 0, J+2 et J+4 laissent le temps aux élèves de diffuser le virus dans les classes.

De plus, l'attestation sur l'honneur pose un réel problème car certaines familles ne la fourniront pas et mettront leur enfant même s'il est cas contact ou positif. Ce n'est pas aux personnels de vérifier et contrôler les schémas médicaux. Les directeurs d'école et les collègues vont être submergés par ces différentes attestations... Mme Monnet, infirmière conseillère technique du recteur a indiqué que les élèves dont les parents ne présenteraient pas d'attestation ne pourraient pas retourner en classe.

Si l'élève à J+2 est positif, quelles sont les modalités ? Est-ce que l'on repart à J 0 pour les autres élèves ? Pas de réponse claire de l'administration.

Enfin, nous avons pointé le manque de remplaçants enseignants et le manque de remplaçants pour les ATSEM. **Le 3 janvier, jour de rentrée, 63 classes étaient fermées pour manque de remplaçants !** A ce jour, dans l'académie, il y a 95 contractuels sur le 1er degré. 13 recrutements vont avoir lieu dans l'Allier et la Haute-Loire, le Puy-de Dôme n'a pas fait état de ses besoins. **S'agissant des retraités,** pour lesquels nous l'avons interrogé, **le rectorat dit lancer une enquête auprès des jeunes retraités** pour savoir s'ils seraient intéressés pour faire des remplacements : **scandaleux !**

Il va se mettre en place un accueil des enfants de soignants pour les classes fermées. C'est déjà le cas à Brioude.

Concernant le 2nd degré,

la FSU, après avoir rappelé sa demande de report des épreuves de spécialité du bac, est intervenue sur la situation des vies scolaires débordées, les internats, la demi-pension. Que se passera-t-il au cas où une direction ou une vie scolaire sont infectées, l'établissement restera-t-il ouvert ou le fermera-t-on ?

Le rectorat indique recruter des AED et des contractuels. La FSU a réitéré sa demande de suspension des réunions, en particulier parents-professeurs et des conseils de classe. Nous avons également demandé des précisions sur les sorties scolaires, les voyages, les salons d'orientation, les chorales et le périmètre des formations annulées. Seules les préparations aux concours sont maintenues. Les chorales peuvent être maintenues avec masques et respect des gestes barrières.

Fiche « santé et sécurité au travail : quels sont mes droits ?

Le CHSCT-A et les CHSCT-D jouent un rôle essentiel en matière de santé au travail. Tous les employeurs ont l'obligation de protéger la santé mentale et physique de leurs salariés ou de leurs agents (fonctionnaires). Transmettez toutes les informations et les fiches SST à vos élus FSU en CHSCT en contactant le SNUipp-FSU 43 (snu43@snuipp.fr)

A propos d'un vœu déposé par une organisation syndicale

« Le ministre de l'Education Nationale a affiché sa volonté de maintenir les écoles, les établissements et les classes ouverts. Pour le CHSCT-A, cela doit se traduire par le fait que tous les élèves puissent suivre une scolarisation normale, c'est à dire en bénéficiant d'un enseignement dispensé par des personnels sous statut.

Or les annonces de recrutement de contractuels ou l'appel aux retraités ne répondent pas aux exigences de la situation.

Le CHSCT-A exige le recrutement immédiat de toutes les personnes sur listes complémentaires et d'abonder celles-ci autant que nécessaire.

Le CHSCT-A exige la création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles, des établissements et des services et pour diminuer les effectifs par classe »

La FSU ne s'est pas prononcée sur ce vœu. Cet avis pose problème pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, on peut s'interroger : qu'est-ce qu'une « *scolarité "normale"* » ? Peut-on parler depuis deux années de covid d'une scolarité "normale" ?

D'autre part, l'avis laisse entendre que les personnels n'étant pas sous statut, à savoir nos collègues contractuels dont certains dans le second degré sont en CDI depuis 15 ou 20 ans, ne seraient pas compétents et fourniraient un enseignement de mauvaise qualité aux élèves.



F.S.U.